

CONVENTION COLLECTIVE

Les syndicats menacent de grève

A moins que les pouvoirs publics ne se saisissent immédiatement du dossier au lieu de continuer à l'ignorer, syndicats et producteurs vont vers l'affrontement.

Au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue à Cannes samedi 19 mai, les principaux syndicats de techniciens et d'ouvriers de la production cinéma signataires de la convention avec l'API ont tenu une conférence de presse. Laurent Blois, le délégué général SNTR-SGTIF (CGT), a rappelé l'historique des négociations et la position des syndicats : "La demande d'extension est dans les tuyaux", a-t-il rappelé en indiquant qu'au moins cinq associations professionnelles de techniciens soutenaient l'extension de ce texte à toute la production. Stéphane Pozderec, délégué général du SNTPT, a rappelé quant à lui que le texte signé avec l'API était un compromis. Il s'est étonné de ce que "l'APC, l'UPF et le SPI, sous l'influence d'un certain nombre de leurs adhérents qui n'ont pas compris ce qu'est un film, refusent de signer cette convention. Ils mènent une campagne violente contre son extension".

Mouvements

Laurent Blois a alors affirmé : "Nous n'admettons pas qu'une seule organisation patronale soit signataire de cette convention. C'est pourquoi, dans les semaines qui viennent, vont être déclenchés des mouvements de grève dont ceux qui s'opposent à l'extension de ce texte portent la responsabilité." Mais, selon Stéphane Pozderec, en contrepartie de cette extension, "nous ferons tout pour une remise à plat du fonds de soutien. Nous reverrons le statut de producteur, celui du capital minimum des sociétés, de la carte d'identité professionnelle des producteurs. Et il



Stéphane Pozderec et Laurent Blois.

va falloir se mobiliser contre les menaces que fait peser la Commission européenne sur nos mécanismes de soutien".

Daniel Edinger, secrétaire général du SFR-CGT, a rappelé que, jusqu'ici, les réalisateurs n'ont jamais eu de salaire minimum et que la convention signée, qui l'introduit pour la première fois, est une avancée "historique". Il a indiqué en outre que, lorsqu'un réalisateur n'a pas de salaire, il n'a pas de protection sociale et ne cotise pas à la retraite ni au chômage. "Or, selon l'organisme Audiens, de moins en moins de réalisateurs sont en mesure de faire valoir leurs droits à la retraite." La convention collective permet de payer les réalisateurs du premier jour de la préparation jusqu'à la remise de la copie zéro, sur une base mensuelle et non plus

hebdomadaire. Le salaire minimum sera inférieur de 34 % au salaire du chef opérateur. La rémunération des réalisateurs en 2011 représente 1,09 % du coût des films. Avec la nouvelle convention collective, elle passerait, selon Daniel Edinger, à environ 2 % en moyenne, ce qui est une progression modeste.

Bloquer l'extension

Denis Gravouil, secrétaire général du Spiac (Syndicat des professionnels des industries de l'audiovisuel et du cinéma), affirme que la nouvelle convention collective augmenterait les dépenses globales de la production sur les films d'initiative française de 20 M€ à 25 M€. "En comparaison des 1,1 milliard d'euros investis dans ces films, c'est modeste. Et, pour les films qui ne peuvent pas appliquer la grille des salaires, nous prévoyons pendant cinq ans un régime dérogatoire, ce qui laisse largement le temps de trouver une solution à leurs problèmes de financement."

Les producteurs du SPI, de l'APC et de l'UPF contactés après la conférence semblent maintenir leur refus de signer la convention. Le SPI, dont certains dirigeants sont proches du Parti socialiste, espère pouvoir bloquer toute extension de la convention. Et, selon Yann Gilbert, président du long métrage au SPI, si la convention n'est pas étendue quatre mois après la demande d'extension, cela voudra dire que la demande est rejetée. En revanche, si elle est étendue, les syndicats non signataires n'étant qu'adhérents de la convention, ils ne pourront en négocier la modification. ■■■ Serge Siritzky